

# COMMENT CONTINUER À INTERVENIR DANS UN CONTEXTE D'INSÉCURITÉ : EXEMPLE DU SAHEL



Agence Micro Projets



Face à une géopolitique internationale se complexifiant et à un contexte sécuritaire de plus en plus instable, la mise en oeuvre de microprojets devient difficile dans la majorité des pays du Sud. Le Sahel est le reflet de ces évolutions. Comment continuer à intervenir dans ces zones mouvantes ? Sous l'impulsion de l'Agence des Micro Projets (AMP) et de France Volontaires (FV), cinq associations françaises porteuses de projets de développement au Mali, au Niger ou en Mauritanie ont réfléchi à cette question. Cette fiche restitue cet apprentissage collectif pour une meilleure efficacité de l'aide.

## CONSEILS AUX VOYAGEURS AU 23 JUN 2014



## LES DIFFICULTÉS RÉCURRENTES ÉVOQUÉES PAR LES PORTEURS DE PROJETS

- > La décision de partir ou non sur le terrain ;
- > Les déplacements dans le pays d'intervention ;
- > Le suivi des activités du projet et les relations partenariales à distance ;
- > L'accueil des partenaires locaux en France et les démarches administratives ;
- > Les relations avec les autorités locales ;
- > Le transfert de fonds.

## LES CONSEILS POUR UNE PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE

*Comment piloter le projet : en se rendant ou non sur le terrain ?*

Différentes recommandations découlent de ce choix. La gestion de la sécurité est avant tout l'adéquation entre la nécessité d'aller sur le terrain et une éventuelle prise de risque. Cette décision reste personnelle mais engage la responsabilité de l'association, plus précisément de son président, retenti sur différent groupe de personne et défini le mode de gestion en lui-même du projet. Elle doit de fait être prise en tout état de cause après une analyse partagée par l'ensemble des parties prenantes.

## LES ZONES SÉCURITAIRES DÉFINIES PAR L'AMBASSADE DE FRANCE

L'ambassade se doit de donner des recommandations accessibles à l'ensemble de ses ressortissants sur les territoires étrangers, tant pour les séjours professionnels que touristiques. Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international définit le niveau sécuritaire dans un pays selon un code de couleurs. Les zones « orange » sont déconseillées sauf raisons impératives, les zones « rouge » sont formellement déconseillées.

Cela ne signifie pas pour autant que :

- 1/ Aucun déplacement n'est possible. Les déplacements en zone rouge restent possibles mais sous conditions sécuritaires très renforcées. L'obtention du visa pour les pays en zone rouge reste une barrière incontournable. Les porteurs de projets de type OSIM (associations issues de la migration), dont certains membres ont une double nationalité passent à travers les mailles sécuritaires.
- 2/ Aucun projet de développement ne doit être réalisé. Les bailleurs de fonds français se basent sur les recommandations du ministère pour définir leurs pays d'intervention. La plupart d'entre eux, par mesure de précaution, décident de suspendre leurs actions de soutien dans les pays en zone rouge. Pour ceux choisissant malgré tout de soutenir des projets dans ces zones le font sous conditions (les déplacements sont généralement interdits aux ressortissants français).

## DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF

Les expatriés peuvent être des cibles de choix, en raison de leur nationalité française, de leur supposé accès aux richesses, de leur méconnaissance du milieu. Les migrants issus du pays ont parfois plus de facilité à se rendre sur le terrain, comme les bénévoles originaires d'un pays voisins du pays d'intervention, mais ne sont pas moins exposés à un contexte d'insécurité, portant l'étiquette « ONG française ». Bon nombre de problèmes d'insécurité sont également liés à des comportements inadéquats, engendrés tant par soi-même que par les autres. Tout acte mal interprété d'un individu, rumeurs et autres idées reçues sur ce dernier peut se répercuter sur l'ensemble du groupe auquel il est associé : ONG, Français, étrangers, etc.

FICHE RÉALISÉE PAR

L'Agence des Micro Projets

Mélanie Lunel

En partenariat avec France Volontaires Carole Eckert

SUITE AU TÉMOIGNAGE DE

L'échelle Dogon  
Mali - Agriculture

Les Amis d'Adkoul  
Niger - Education

Orion Amanar  
Niger - Agriculture et  
entreprenariat social

Rivages N'Diawane  
Mauritanie - Education

Savoir donner  
Niger - Eau

## RECOMMANDATIONS INHÉRENTES À LA PRISE DE DÉCISION

MESURES SÉCURITAIRES	RELATION PARTENARIALE	SUIVI DU PROJET
<b>Je me rends sur le terrain</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Avoir une bonne maîtrise du contexte socio-culturel et politique ;</li> <li>&gt; Se méfier des habitudes prises ;</li> <li>&gt; Se déclarer à l'ambassade de France ;</li> <li>&gt; Se rapprocher de l'espace volontariat FV implanté dans le pays d'intervention ;</li> <li>&gt; Savoir gérer son image ;</li> <li>&gt; Rester discret lors de transports de fonds et se faire accompagner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Toutes les formes de partenariats peuvent être envisagées ;</li> <li>&gt; Entretien de bonnes relations avec les autorités locales ;</li> <li>&gt; Rester à l'écoute des recommandations de ses partenaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Appliquer les principes de base de pilotage de projet.</li> </ul>
<b>Je me ne rends pas sur le terrain</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rester à l'écoute des difficultés sécuritaires vécues par le partenaire local ;</li> <li>&gt; Définir en amont un plan de sécurité pour les transports de fonds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; S'appuyer sur des structures établies ;</li> <li>&gt; Développer des partenariats secondaires forts et s'appuyer sur leurs expériences ;</li> <li>&gt; Développer une relation de confiance avec ces partenaires ;</li> <li>&gt; Ne pas rompre la communication avec les autorités locales, les partenaires et bénéficiaires sur place ;</li> <li>&gt; Faire venir le représentant local en France pour des séances de travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner les moyens (financiers, humains, techniques) au partenaire local de suivre les activités menées ;</li> <li>&gt; Définir des outils de pilotage de projet précis conjointement au partenaire ;</li> <li>&gt; Mettre en place une procédure de décaissement progressif sur justificatifs ;</li> <li>&gt; Avoir un référent local dédié au suivi administratif et financier.</li> </ul>
<b>Les solutions intermédiaires</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Se rendre dans l'un des pays limitrophes du pays d'intervention ;</li> <li>&gt; Se rendre dans le pays d'intervention mais rester à la capitale ;</li> <li>&gt; Faire venir le partenaire local à la capitale, en France ou dans le pays limitrophe pour échanger avec lui ;</li> <li>&gt; Faire appel à un membre de l'association ayant la nationalité du pays pour se rendre sur le terrain.</li> </ul>		

La mise en place de règles par l'association est nécessaire. Elle doit s'assurer qu'elles sont comprises et appliquées par l'ensemble du personnel engagé sur le projet.

### ZOOM SUR LA CONSTRUCTION D'UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

- > Définir un dispositif de suivi avec le partenaire local ;
- > Identifier des indicateurs de mesures simples et pertinents ;
- > Utiliser des outils de pilotage de projet tels que les tableaux de bord, rapports d'activités, etc. ;
- > Identifier les moyens qui seront nécessaires pour la réalisation de ce suivi et le budgétiser ;
- > Nommer un référent en charge du suivi au Nord et au Sud qui pourra être formé si nécessaire.

### LES INCONTOURNABLES

- > Se baser sur l'expérience de grandes ONG intervenant à proximité ;
- > Impliquer les autorités locales dans son projet directement ou indirectement ;
- > Tisser un réseau de partenariats solides pour la mise en oeuvre du projet mais également les appuis complémentaires (facilités administratives, traductions, transferts de fonds, etc.) ;
- > S'appliquer à connaître le contexte local, tout particulièrement socio-culturel et politique, et le respecter ;
- > Engager les démarches sécuritaires de base en ne restant pas un bénévole « isolé » (déclaration à l'ambassade en ligne via le dispositif *Ariane*, rapprochement avec l'espace volontariat FV, etc.).

## POUR EN SAVOIR PLUS

Sites références et contacts associatifs :

- > Cartographie des microprojets et bibliothèque en ligne : [www.agencemicroprojets.org](http://www.agencemicroprojets.org) - onglet Observatoire.
- > Accompagnement des volontaires/bénévoles à l'étranger : [www.france-volontaires.org](http://www.france-volontaires.org)
- > Information sécurité du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international :  
et inscription à l'ambassade de France via le dispositif *Ariane*.  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

© La Guilde

Réalisation : novembre 2013

Conception graphique : Le Cercle

Iconographie : ministère des Affaires étrangères et du développement international – Centre de crise – 23.06.2014.

Centre ressource national des petites et moyennes associations françaises de solidarité internationale, l'Agence des Micro Projets est un programme de la Guilde (association reconnue d'Utilité Publique) soutenu par l'Agence Française de Développement.  
contact@agencemicroprojets.org - 01 45 49 03 65

